



OIC/CFM-47/2020/S&T/RES/FINAL

Original: Anglais

## **RESOLUTIONS**

**SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE, L'INNOVATION,  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT**

**DE LA**

**47<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES**

**DES AFFAIRES ETRANGERES**

*(Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement)*

**NIAMEY, REPUBLIQUE DU NIGER**

**27-28 Novembre 2020**

**12-13 Rabi II 1442H**

## Table des matières

<b>N°</b>	<b>SUJET</b>	<b>PAGES</b>
<b>1</b>	Résolution n°1/47-S&T sur les questions de la science, de la technologie et de l'innovation	3
<b>2</b>	Résolution n°2/47-S&T sur les questions de l'enseignement supérieur	6
<b>3</b>	Résolution n°3/47-S&T sur les questions liées à la santé	9
<b>4</b>	Résolution n°4/47-S&T sur les questions liées à l'environnement	15
<b>5</b>	Résolution n°5/47-S&T sur les questions liées aux ressources en eau	17
<b>6</b>	Résolution n°6/47-S&T sur les activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH)	21
<b>7</b>	Résolution n°7/47-S&T sur les activités des universités de l'OCI	23
<b>8</b>	Résolution n°8/47-S&T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la Science et de la Technologie, l'Enseignement supérieur, de la Santé et de l'Environnement	28
<b>9</b>	Résolution n°9/47-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière dans certains Etats membres	34
<b>10</b>	Résolution n°10/47-S&T sur l'ancien site de test nucléaire du Semipalatinsk et la Journée internationale contre les tests nucléaires et la réhabilitation de la région de la Mer d'Aral	37
<b>11</b>	Résolution n°11/47- S&T sur la célébration du 1150ème anniversaire de la naissance d'Abu Nasr Al-Farabi	39

**RÉSOLUTION N°1/47-S&T**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Se référant** à la Vision 1441H de l'OCI pour la science et la technologie adoptée par la dixième Conférence islamique au Sommet tenue à Putrajaya en octobre 2003, au Programme d'Action OCI-2025 adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, les 14-15 avril 2016, et à l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI, adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, réuni à Astana les 10 et 11 septembre 2017 ;

**Rappelant** les résolutions pertinentes adoptées par les sessions précédentes du Conseil des ministres des affaires étrangères, y compris la résolution n°1/46-S&T sur les questions scientifiques et technologiques, adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Se référant** au Communiqué final adopté par la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Rappelant** la Déclaration d'Astana adoptée par le Premier sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie tenu à Astana les 10-11 septembre 2017 et le Communiqué final adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenu à Istanbul les 14-15 avril 2016 ;

**Prenant note** de la Première réunion du Comité de pilotage, comprenant les institutions de l'OCI et piloté par le COMSTECH, pour la mise en œuvre de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI, les 18-19 mars 2019, qui a approuvé un plan d'Action détaillé pour la réalisation des activités de mise en œuvre ;

**Prenant également** note de la proposition de S.E. M. Nursultan Nazarbayev, Premier Président de la République du Kazakhstan, de créer une plateforme de dialogue de l'OCI-15 sur la Science et la Technologie, comprenant les principaux États membres de l'OCI dans les domaines de la science, de la technologie et autres domaines connexes ;

**Apprécient** la tenue de la session de brainstorming sur la plateforme de dialogue de l'OCI-15 sur la Science et la Technologie, à Almaty, au Kazakhstan, le 19 novembre 2019 ;

**Apprécient** les efforts du COMSTECH et les activités et programmes de l'ISESCO, du SESRIC, de l'IAS, de la BID et de la CICIA dans le domaine du développement et de la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de l'OCI ;

**Reconnaissant** l'importance du développement de la science, de la technologie et de l'innovation par les États membres pour atteindre les objectifs du Programme d'action OCI-2025 et ceux de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI ainsi que les Objectifs de développement durable des Nations unies ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur la Science et la Technologie, l'Enseignement supérieur, la Santé et les secteurs des ressources en eau et de l'environnement (OIC/47-CFM/2020/ST/SG-REP) ;

1. **RECONNAIT** que la science, la technologie et l'innovation, y compris les technologies de l'information et des communications, sont vitales pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs de développement durable et le Programme d'action OCI-2025.
2. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre concrète des recommandations de « l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI », à travers une série ciblée d'initiatives et de programmes et en promouvant et soutenant activement les programmes de recherche collaborative.
3. **ENCOURAGE** les États membres intéressés à travailler ensemble à l'élaboration de « mégaprojets scientifiques », tels que décrits dans « l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI », qui sont de nature et de contenu multidisciplinaires.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général d'organiser une réunion de révision de haut niveau de la mise en œuvre de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI, impliquant les États membres et toutes les institutions et organes de l'OCI, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et activités portant sur la réalisation des buts et objectifs approuvés de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI.
5. **FÉLICITE** le Secrétariat général de la réussite du « 1<sup>er</sup> défi robotique de l'OCI », en coordination avec le COMSTECH à Tachkent, en Ouzbékistan, du 28 au 31 octobre 2019 ; et **INVITE** le Secrétariat général à organiser régulièrement des concours similaires dans d'autres disciplines en coopération avec les États membres intéressés et ses institutions compétentes.
6. **APPELLE** le COMSTECH à œuvrer de concert avec le Gouvernement du Kazakhstan et le Secrétariat général pour la tenue des réunions de la Plateforme de dialogue de l'OCI-15, tel que recommandé par la réunion de brainstorming tenue à Almaty, Kazakhstan, le 19 novembre 2019.
7. **INSISTE** sur le rôle central des gouvernements, avec la contribution active des parties prenantes des secteurs public et privé et des institutions de recherche, dans la création et le renforcement d'un environnement propice à l'innovation,

à l'entrepreneuriat et au progrès de la science, de la technologie et de l'ingénierie, conformément à la législation et aux priorités nationales.

8. **INVITE** toutes les institutions compétentes de l'OCI à coordonner leurs programmes et activités avec le COMSTECH en vue d'établir les synergies et les complémentarités recherchées dans la poursuite des objectifs liés aux STI, tels que décrits dans l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI.
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION N°2/47-S&T**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Se référant** aux résolutions pertinentes adoptées par les sessions précédentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, y compris la résolution n°2/46-S&T sur les questions de l'enseignement supérieur, adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Rappelant** le Programme d'Action OCI-2025 adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul les 14-15 avril 2016, et « l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI », adopté par le 1<sup>er</sup> Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, réuni à Astana les 10 et 11 septembre 2017 ;

**Se référant** au Communiqué final adopté par le 14<sup>ème</sup> Sommet islamique tenu à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Prenant note** des résolutions et décisions adoptées par les Conférences islamiques des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, y compris celles adoptées par la 8<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tenue à Bamako, République du Mali, les 14 et 15 novembre 2016 ;

**Reconnaissant** la contribution des universités publiques et privées des États membres au programme d'échange pédagogique de l'OCI en offrant des bourses d'études aux niveaux des cycles supérieurs, de la maîtrise, du doctorat et du post-doctorat aux étudiants des autres États membres de l'OCI ;

**Notant avec satisfaction** la contribution des universités affiliées / subsidiaires de l'OCI, à savoir l'Université islamique de technologie (UIT), Bangladesh ; l'Université islamique d'Ouganda (UIO) ; Université islamique du Niger (UIN) ; et l'Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) pour la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les questions liées à l'eau et les secteurs de l'environnement (OIC/47-CFM/2020/ST/SG-REP) ;

1. **RÉITÈRE** son appel aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI à poursuivre et à renforcer leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris les efforts pour l'amélioration des programmes et des facultés, la mise en réseau entre les établissements

d'enseignement supérieur, la promotion des projets de recherche conjoints, les modalités d'enseignement à distance, les programmes de bourses et les programmes de formation professionnelle.

2. **EXPRIME** sa gratitude pour les bourses d'enseignement supérieur offertes par les gouvernements du Pakistan, du Brunei Darussalam, de l'Égypte, d'Oman, de l'Azerbaïdjan et l'État constitutif chypriote turc.
3. **INVITE** les États membres à encourager leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche des secteurs public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour renforcer et promouvoir davantage le programme d'échange pédagogique de l'OCI.
4. **SOULIGNE** la nécessité d'une coordination active entre le Secrétariat général de l'OCI, l'ISESCO et la BID pour établir un cadre général pour la promotion et l'avancement de l'enseignement supérieur à travers des échanges, des bourses, un partage d'expertise et des recherches conjoints améliorés.
5. **ENCOURAGE** les États membres à accorder la priorité nécessaire à l'amélioration de la qualité des établissements d'enseignement supérieur, en particulier les institutions de recherche scientifique ; et **INVITE** le Secrétariat général et les autres institutions compétentes de l'OCI à organiser des réunions régulières entre les principales universités des États membres, dans le but de raffermir leur collaboration et partant, intensifier les programmes d'échange éducatifs, les partenariats de recherche et le partage des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques.
6. **ATTEND** avec intérêt la mise en œuvre des « indicateurs de performance clés pour les universités dans le monde islamique », conformément aux résolutions de la 8<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, tenue à Bamako, République du Mali, les 14 et 15 novembre 2016.
7. **PREND NOTE** avec satisfaction des efforts des institutions compétentes de l'OCI pour promouvoir et faire progresser l'enseignement supérieur dans les États membres, y compris les subventions annuelles du FSI à l'UIO et à l'UIN et à la BID et à l'ISESCO pour les universités de l'OCI ainsi que leurs programmes respectifs.
8. **RÉITÈRE** son soutien aux efforts de la BID, du FSI, de l'ISESCO, du Secrétariat général de l'OCI et des États membres donateurs intéressés pour contribuer à la création d'une université islamique internationale à Kaboul, en Afghanistan, et pour mobiliser des ressources financières à cette fin.
9. **INVITE** le Secrétariat général à convoquer une réunion des organismes de réglementation de l'enseignement supérieur des États membres de l'OCI en collaboration avec l'ISESCO pour établir une plate-forme des autorités de réglementation de l'enseignement supérieur pour synchroniser les différentes

réglementations régissant les universités des États membres, condition préalable importante pour faciliter la mobilité des étudiants.

10. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.



**RÉSOLUTION N°3/47-S&T**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS LIEES A LA SANTÉ**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Rappelant** le Programme d'action OCI-2025 adopté par le 13<sup>ème</sup> Sommet islamique, tenu à Istanbul, les 14 et 15 avril 2016, et « l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI », adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, réuni à Astana les 10 et 11 septembre 2017 ;

**Rappelant** également le Programme d'action stratégique de l'OCI pour la santé (OIC/SHPA) 2014-2023, adopté par la 4<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Santé (CIMS), tenue à Jakarta (Indonésie), en octobre 2013 ;

**Se référant** au Communiqué final adopté par la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Se référant** aux résolutions pertinentes adoptées par les sessions successives du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), y compris la résolution n°3/46-S&T sur les questions de santé, adoptée par la 46<sup>ème</sup> Session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Se référant** en outre aux résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la Conférence islamique des Ministres de la Santé (CIMS), y compris celles adoptées par la 7<sup>ème</sup> CIMS, qui s'est déroulée du 15 au 17 décembre 2019 à Abou Dhabi, Émirats arabes unis ;

**Prenant note** des plans nationaux et des mesures prises par les États membres pour renforcer leurs systèmes nationaux de santé publique, y compris par des mesures de prévention et de lutte contre les maladies ;

**Reconnaissant** que le problème des maladies infectieuses contribue à un cercle vicieux de souffrance et de pauvreté qui compromet le développement social et économique ;

**Saluant** la convocation de la sixième réunion annuelle du Groupe consultatif islamique pour l'éradication de la poliomyélite (GCI) au Caire le 04 septembre 2019 ;

**Reconnaissant** les énormes souffrances humaines causées par les maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, et la menace qu'elles représentent pour les économies de nombreux États membres ;

**Se félicitant** de la prorogation de l'Accord sur les arrangements pratiques signé entre l'OCI, la BID et l'AIEA dans le domaine de la lutte globale contre le cancer dans les États membres communs pour une nouvelle période de trois ans jusqu'au 05 avril 2022 ;

**Regrettant** les pertes tragiques et énormes de vies humaines, de blessures et de handicaps résultant des situations d'urgence, de catastrophes et de crises de toutes sortes ;

**Prenant note** de la tenue de l'atelier de brainstorming sur l'opérationnalisation du Corps médical de l'OCI, les 17 et 18 juillet 2019, au SESRIC à Ankara, en Turquie ;

**Soulignant** l'importance de remédier à la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins ; et **notant** que les États membres de l'OCI sont loin derrière dans le domaine de la production de vaccins alors que la région est confrontée à des épidémies constantes et à une prévalence élevée de diverses maladies qui ont été éradiquées ailleurs ;

**Reconnaissant** les progrès réalisés par l'Indonésie dans la création du Centre d'excellence pour les vaccins et les produits biotechnologiques (COE) ;

**Remerciant** le Gouvernement indonésien d'avoir organisé un atelier pour les États membres de l'OCI sur la gestion de la chaîne du froid à Bandung, Indonésie, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2019 ;

**Félicitant** le Gouvernement de la Malaisie d'avoir organisé un programme de formation sur la mise sur le marché des lots de vaccins, les 21 et 23 octobre 2019, à Selangor, en Malaisie ;

**Saluant** le rôle des institutions compétentes de l'OCI, en particulier le SESRIC, la BID, l'ISESCO et le SESRIC, dans la réalisation de programmes et d'activités qui font progresser l'Agenda de l'OCI dans le domaine de la santé ;

**Notant** avec satisfaction la coopération en cours dans le domaine de la santé entre l'OCI et ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, et l'Alliance mondiale pour les vaccins (GAVI) ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur les secteurs de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement (OIC/47-CFM/2020/ST/ SG-REP) ;

1. **ENCOURAGE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux à intensifier les actions visant à accélérer les progrès sur la réalisation de tous les objectifs liés à la santé du Programme d'action OCI-2025 ; les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI, en particulier, l'accès universel à la vaccination et aux interventions clés de survie de l'enfant, aux services de prévention et de traitement du

paludisme et de la tuberculose, dont la réalisation aurait le plus grand impact sur la santé publique et le développement.

2. **RÉITÈRE** son engagement à la mise en œuvre efficace et opportune du Programme d'action stratégique de l'OCI pour la santé (OIC/SHPA) 2014-2023 ; et **INVITE** les États membres à coordonner leurs efforts avec le Groupe de coordination des pays chefs de file (LCC) respectifs dans la mise en œuvre des activités, dans chacun des six domaines thématiques de l'OIC-SHPA ;
3. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les résolutions et recommandations adoptées par la 7<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des Ministres de la Santé, tenue du 15 au 17 décembre 2019, à Abou Dhabi, Émirats arabes unis.
4. **APPRÉCIE** le soutien du Royaume d'Arabie saoudite aux efforts internationaux visant à renforcer les systèmes de santé et à accroître la préparation à la lutte contre les épidémies et les flambées résurgentes grâce à l'application du Règlement sanitaire international et aux efforts de lutte contre les bactéries résistantes aux antibactériens.
5. **RECONNAIT** les différents défis auxquels les États membres sont confrontés dans le domaine de la santé, **SOULIGNE**, à cet égard, l'importance des systèmes de soins de santé primaires dans les États membres et **INVITE** ceux-ci à renforcer leur coopération dans ce domaine.
6. **RECONNAÎT** que le problème des maladies infectieuses contribue à un cercle vicieux de souffrance et de pauvreté qui compromet le développement social et économique.
7. **NOTE** avec préoccupation l'augmentation des cas de polio ; **APPELLE** les États membres de l'OCI à soutenir les deux derniers pays d'endémie polio dans leurs efforts pour arrêter la transmission de la polio et **EXHORTE** le Groupe consultatif islamique (GCI) à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, les États membres et les leaders communautaires pour aider à relever les défis concernant les perceptions erronées de la communauté au sujet de l'éradication de la polio, de la vaccination et de la sécurité du vaccin contre la polio, et pour aider à garantir l'accès de tous les enfants à la vaccination, en particulier ceux qui ont toujours été manqués.
8. **SOULIGNE** le rôle important des chefs religieux et communautaires et des universitaires islamiques dans la promotion de comportements de recherche de santé appropriés et l'amélioration de l'accès à des services de santé de haute qualité et respectueux pour toutes les femmes, les enfants et les familles ; et **INVITE** les États membres intéressés à travailler avec le Groupe consultatif islamique (GCI), conformément à son mandat élargi.

9. **INSISTE** sur l'impératif d'un échange régulier des informations et **APPELLE** à la réalisation de recherches pour la prévention et le traitement des maladies respiratoires, telles que le coronavirus.
10. **SE DÉCLARE** préoccupé par la prévalence croissante des maladies non transmissibles (MNT), principalement les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer et les maladies pulmonaires chroniques, ainsi que leurs facteurs de risque, leur impact social et économique pour les États membres.
11. **PREND NOTE** avec inquiétude, de la charge croissante du cancer et de l'accès limité à la radiothérapie et aux services anticancéreux connexes dans les États membres ; et **EXHORTE** les États membres à soutenir les efforts de l'OCI-BID-AIEA visant à aider les États membres intéressés dans leurs programmes nationaux de lutte contre le cancer ainsi qu'à soutenir la création, la modernisation et/ou l'expansion des services de radiothérapie.
12. **SALUE** le lancement de l'Initiative de partenariat sur les cancers féminins entre le Groupe de la BID et l'AIEA visant à accroître l'accès aux diagnostics et au traitement des cancers féminins dans les États membres de l'OCI à revenu faible et intermédiaire ; et **INVITE** les États membres intéressés, les institutions compétentes de l'OCI, y compris le COMSTECH, à organiser des programmes de formation pour les radiooncologues, les technologues en radiothérapie (RTT) et les médecins dans les pays de l'OCI à revenu faible et intermédiaire (LMIC).
13. **CHARGE** le Secrétariat général de coordonner avec les États membres intéressés, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux pour organiser des séminaires régionaux de haut niveau sur la promotion des programmes de sensibilisation au cancer et de plaider pour les États membres.
14. **INVITE** les États membres à renforcer la coopération dans leurs efforts d'atténuation, notamment la préparation, la réponse et le relèvement dans les situations d'urgences sanitaires et de catastrophes, à travers l'organisation de programmes de renforcement des capacités, tout particulièrement, à l'intention des États membres qui sont les plus touchés par les déplacements dus aux conflits et aux causes naturelles, en vue d'aider les pays membres subsahariens dont les systèmes de santé ont été détruits en raison des actes de terrorisme.
15. **RÉAFFIRME** l'engagement des États membres de l'OCI à continuer d'accorder une priorité élevée à la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents dans leurs agendas nationaux et à intensifier leurs efforts pour mettre fin à la mortalité maternelle et infantile évitable grâce à une prévention, un traitement et des soins optimaux basés sur les directives de l'OMS et les normes applicables aux soins prénatals, accouchements, soins postnatals, nouveau-nés et enfants.

16. **INVITE** le Secrétariat général à coordonner avec les États membres intéressés, le COMSTECH, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux pour organiser un atelier de formation pour les agents de santé médicaux et communautaires des Etats membres de l'OCI, en particulière de l'Afrique subsaharienne, dans le domaine des soins de santé maternelle, néonatale et infantile.
17. **ENCOURAGE** les États membres à prendre des mesures supplémentaires pour développer leurs industries pharmaceutiques nationales afin d'assurer un approvisionnement adéquat en médicaments et vaccins essentiels et développer davantage les partenariats public-privé dans la production de produits pharmaceutiques, y compris les vaccins, afin de renforcer leur capacité collective.
18. **APPELLE** au renforcement de la coopération et de la mise en réseau entre les autorités nationales de réglementation des médicaments (ANRM) dans les États membres ; et **ENCOURAGE** l'interaction régulière entre les ANRM, y compris la tenue de leur réunion au moins une fois tous les deux ans conformément au Plan d'action de l'OCI pour promouvoir la collaboration entre les ANRM.
19. **PREND NOTE** des collaborations en cours entre les membres du Groupe des fabricants de vaccins (GFV) et encourage une coopération plus étroite sur tous les aspects de la fabrication des vaccins pour la promotion de l'autosuffisance en matière d'approvisionnement et de production de vaccins abordables ; et **INVITE** le Secrétariat général à se coordonner avec les États membres intéressés, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux pour convoquer la quatrième réunion du GFV en 2020.
20. **PREND NOTE** du rapport d'étape sur la création du Centre d'excellence pour les vaccins et les produits biotechnologiques (COE) ; et **EXHORTE** les Etats membres de l'OCI à l'exploiter pleinement et à contribuer à son développement dans l'intérêt de tous les Etats membres.
21. **DEMANDE** au Secrétariat général de coordonner avec les États membres intéressés, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux pour organiser des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la production et de l'approvisionnement pharmaceutiques locaux, y compris des programmes de formation à la surveillance post-commercialisation, système de pharmacovigilance, Technologie de formulation GMP.
22. **APPRECIÉ** les efforts déployés pour un fonctionnement efficace du portail de la santé de l'OCI ; et **DEMANDE** au Secrétariat général d'organiser des sessions de formation périodiques pour les points focaux des États membres et des institutions de l'OCI en coordination avec le SESRIC pour s'assurer que le portail sera pleinement opérationnel au plus tôt.

23. **SE FÉLICITE** de l'offre de la République des Maldives d'accueillir la 8<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des Ministres de la Santé en 2021 ; et **INVITE** les États membres à participer activement à cette Conférence.
24. **SE FELICITE** en outre de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la deuxième réunion des chefs des autorités nationales de réglementation médicale des États membres de l'OCI, en novembre 2020; et **INVITE** tous les États membres à participer activement à ladite réunion.
25. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'offre de la République d'Indonésie d'organiser un atelier virtuel sur le thème du « renforcement de la coopération entre les organismes nationaux de régulation des médicaments dans les domaines de la recherche, la production et la gestion des médicaments et des vaccins dans les pays membres de l'OCI » les 9-10 décembre 2020, et invite les États membres à participer activement à cet atelier virtuel.
26. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION N°4/47-S&T**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Se référant** aux objectifs du Programme d'action OCI-2025 qui sont liés à l'environnement, et à la Déclaration d'Astana adoptée par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, tenu à Astana les 10-11 septembre 2017;

**Rappelant** le Communiqué final adopté par la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Rappelant** en outre les résolutions pertinentes adoptées par les sessions précédentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, y compris la résolution n°4/46-S&T sur les questions liées à l'environnement, adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du CMAE, réunie à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Tenant compte** des résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des Ministres de l'Environnement, y compris la 8<sup>ème</sup> session tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 2-3 octobre 2019, qui a, entre autres, adopté la Déclaration sur la promotion des rôles culturels et religieux en relation avec la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable ;

**Gardant à l'esprit** les objectifs de développement durable des Nations unies relatifs à l'environnement, adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015 ;

**Notant avec satisfaction** les efforts des institutions compétentes de l'OCI, notamment l'ISESCO, la BID, le COMSTECH et le SESRIC pour le renforcement des capacités et un soutien technologique aux États membres dans les domaines liés à l'environnement ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources en eau et l'environnement (OIC/47-CFM/2020/ST/SG-REP) ;

1. **RÉAFFIRME** son attachement à la mise en œuvre des décisions et recommandations des forums de l'OCI, y compris la 8<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'Environnement, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 2-3 octobre 2019, concernant la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable.
2. **ENCOURAGE** le Secrétariat général et les autres institutions compétentes de l'OCI à continuer de renforcer les capacités et les compétences des États membres sur les questions environnementales en organisant des ateliers et des sessions de

formation pour soutenir leurs efforts dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

3. **DEMANDE** au Secrétariat général et aux institutions compétentes de l'OCI de promouvoir une action environnementale islamique conjointe et de faciliter le partage de l'expertise et des meilleures pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.
4. **RÉITÈRE** son appel aux États membres pour qu'ils engagent des consultations et coordonnent leurs positions afin de relever efficacement les défis découlant du changement climatique et de la détérioration des conditions environnementales, d'élaborer des politiques environnementales et d'allouer les ressources humaines, technologiques et économiques nécessaires à cette fin afin d'apporter une contribution substantielle à ces processus.
5. **DEMANDE** au Secrétariat général d'assurer la coordination et la liaison avec les organes, institutions, mécanismes et initiatives internationaux pertinents et d'aider les États membres de l'OCI vulnérables au climat à améliorer leurs compétences et leur capacité à accéder au financement climatique disponible pour l'adaptation et l'atténuation.
6. **DEMANDE** au COMSTECH d'accorder un intérêt particulier à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions concernées de l'OCI dans des domaines tels que la protection de l'environnement, le changement climatique, les énergies renouvelables et les technologies vertes.
7. **APPELLE** le Secrétariat général et les institutions pertinentes de l'OCI à coopérer activement avec les États membres dans la lutte contre le changement climatique, conformément à la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC), d'autant plus que la majorité de ceux-ci sont vulnérables et victimes des changements climatiques, lesquels se traduisent par la pénurie d'eau, le réchauffement planétaire, la dégradation des sols, la montée du niveau des mers et autres catastrophes naturelles telles que les inondations, les tornades et la désertification.
8. **SE FELICITE** des efforts en cours pour la mise en œuvre de la présente résolution ; et **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.



**RÉSOLUTION N°5/47-S&T**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS LIÉES AUX RESSOURCES EN EAU**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Se référant** aux dispositions du Programme d'action OCI-2025, qui appelle les États membres à renforcer la coopération pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI et la réalisation des buts et objectifs définis dans la Vision de l'eau de l'OCI ;

**Conscient** des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies, en particulier l'objectif 6 sur l'eau et l'assainissement et ses cibles associées liées à l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs ;

**Rappelant** la résolution 71/222 de l'Assemblée générale des Nations unies, en date du 21 décembre 2016, par laquelle elle a proclamé la Décennie internationale d'action « L'Eau au service du développement durable » 2018-2028 ;

**Rappelant** également que la Décennie internationale d'action « L'Eau au service du développement durable » 2018-2028, vise à renforcer la coopération et le partenariat à tous les niveaux afin de contribuer à la réalisation des buts et objectifs convenus à l'échelle internationale dans le domaine de l'eau, y compris ceux énoncés dans l'Agenda 2030 des Nations unies ; et se félicitant, à cet égard, de la deuxième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action « L'Eau au service du développement durable » 2018-2028, prévue à Douchanbé, du 18 au 20 juin 2020 ;

**Se référant** au Communiqué final adopté par le 14<sup>ème</sup> Sommet islamique, tenu à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Se référant** en outre à « l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI » adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, qui s'est tenu à Astana, au Kazakhstan, les 10 et 11 septembre 2017 ;

**Rappelant** toutes ses résolutions précédentes, y compris la Résolution n°5/46-S&T sur les questions liées à l'eau de l'OCI, adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Rappelant** en outre les résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres responsables de l'eau, y compris celle de la 4<sup>ème</sup> session tenue au Caire, République arabe d'Égypte, du 14 au 16 octobre 2018, qui a adopté le plan de mise en œuvre de la vision de l'eau de l'OCI ;

**Reconnaissant** les efforts des institutions compétentes de l'OCI, notamment le COMSTECH, la BID, l'ISESCO, l'IOFS et le SESRIC, pour faire avancer l'agenda de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau ;

**Prenant** note du manque de moyens financiers nécessaires pour aménager ou moderniser les infrastructures nécessaires liées aux services de distribution d'eau, tels que l'approvisionnement, l'assainissement, le traitement et la gestion de l'eau, et de l'impératif qu'il y a à accroître les investissements publics et privés pour résoudre les problèmes liés à l'eau au sein et entre les États membres de l'OCI, en particulier les pays membres les moins développés ;

**Soulignant** l'importance de la coopération entre les États membres pour la mise en œuvre de la vision de l'eau de l'OCI, y compris l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur les secteurs de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé, des ressources en eau et de l'environnement (OIC/47-CFM/2020/ST/SG-REP) ;

1. **PREND NOTE** des recommandations de la deuxième réunion du Conseil de l'eau de l'OCI tenue au Caire, République arabe d'Égypte, les 21 et 22 octobre 2019 ; et **REAFFIRME** son engagement à prendre des mesures pratiques pour relever les défis auxquels sont confrontés les États membres dans le secteur de l'eau.
2. **RECONNAÎT** l'importance de la collaboration entre les instituts liés à l'eau et les centres de formation et de recherche des États membres pour faciliter l'échange de connaissances, la recherche collaborative et les meilleures pratiques ; et **INVITE** le Secrétariat général à organiser une réunion de ces centres d'excellence en coordination avec d'autres institutions de l'OCI et États membres.
3. **APPELLE** à l'activation du Groupe de mobilisation des ressources dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI en vue de résoudre les problèmes liés à l'eau dans les États membres.
4. **NOTE** que l'agriculture est le plus gros consommateur des ressources mondiales en eau douce et qu'il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour garantir la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi qu'une agriculture et une production d'énergie durables ; et **INVITE** d'autres institutions de l'OCI, y compris l'IOFS, à travailler avec le secrétariat général pour organiser des activités de plaidoyer et de sensibilisation du public ainsi que des ateliers de renforcement des capacités pour les professionnels de l'eau des États membres.
5. **INVITE** le SESRIC à réactiver le portail Web sur les ressources en eau pour mettre en évidence les réussites, les études de cas et d'autres informations sur les activités liées à l'eau menées par les États membres.
6. **INVITE** tous les États membres à participer activement à l'atelier de renforcement des capacités proposé sur l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, organisé par l'IOFS, en collaboration avec le Secrétariat général, le COMSTECH et d'autres institutions compétentes de l'OCI.

7. **DEMANDE** au Secrétariat général de s'engager avec d'autres parties prenantes régionales et internationales pour établir des mécanismes institutionnels afin de bénéficier des meilleures pratiques internationales et des opportunités de renforcement des capacités afin de surmonter la pénurie de ressources techniques par de nombreux États membres de l'OCI.
8. **RÉITÈRE** son appel aux États membres pour qu'ils préparent et adoptent des stratégies et des plans nationaux et alignent leurs activités de mise en œuvre pour la réalisation des ODD liés à l'eau, en particulier le n°6 et ses cibles connexes ainsi que les objectifs de la Décennie internationale d'action « L'eau au service du Développement durable » 2018-2028.
9. **DEMANDE** aux États membres, aux institutions compétentes de l'OCI, aux partenaires de développement internationaux ainsi qu'aux agences de donateurs d'intensifier la coopération et l'assistance technique pour la mise en œuvre efficace de la Vision de l'OCI sur l'eau, le Programme d'action OCI-2025 et les objectifs de développement durable des Nations unies liés à l'eau et à l'assainissement.
10. **SOULIGNE** l'importance d'une coordination active entre les points focaux nationaux (PFN) des États membres, le Secrétariat général de l'OCI et les institutions compétentes de l'OCI pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI ; et **REITERE** sa demande aux États membres qui n'ont pas encore désigné de PFN pour le faire au plus tôt.
11. **LOUE** les efforts déployés par le Gouvernement de la République Arabe d'Égypte en faveur de l'organisation d'une session de formation à l'intention des jeunes professionnels de l'eau des États membres de l'OCI, en matière de gestion intégrée des ressources en eau, au Caire, du 20 au 24 octobre 2019.
12. **SALUE** le rôle des Émirats arabes unis dans la mise en évidence des problèmes liés à l'eau et dans la recherche de solutions mondiales durables pour ceux qui sont privés et qui ont besoin d'eau par le biais de la *UAE Water Aid Foundation* ; et **SALUE** en outre le prix international Sheikh Mohammed bin Rashid pour l'eau, doté d'un million de dollars, pour encourager les instituts de recherche du monde entier à trouver des solutions durables, rentables et innovantes aux problèmes de l'eau.
13. **ENCOURAGE** les institutions de l'OCI, les institutions financières internationales, y compris la BID, et d'autres partenaires internationaux à coordonner leurs efforts pour aider les États membres de l'OCI, en particulier les pays les moins avancés de l'OCI et les pays de l'OCI confrontés à la pénurie d'eau, à poursuivre la mise en œuvre de l'eau de la Vision de l'eau et des ODD.
14. **APPRECIÉ** hautement les efforts déployés par les pays d'Asie centrale membres de l'OCI pour le renforcement de la coopération régionale, y compris dans le domaine du partage des ressources en eau des rivières transfrontalières entre les États riverains pour des avantages mutuels.

15. **SE FELICITE** de l'initiative de la République d'Ouzbékistan relative au Programme régional pour l'utilisation rationnelle des ressources en eau en Asie centrale.
16. **SE FÉLICITE** de l'offre du Royaume d'Arabie saoudite d'accueillir la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres responsables de l'eau en 2020 ; et **INVITE** les États membres à participer activement à cette conférence.
17. **APPELLE** les États membres, le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI à participer activement à la Deuxième Conférence Internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action « L'Eau au service du développement durable » 2018-2028, qui se tiendra du 18 au 20 juin 2020, à Douchanbé, au Tadjikistan.
18. **SE FELICITE** des efforts en cours pour la mise en œuvre de la présente résolution ; et **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION N°6/47-S&T**  
**SUR**  
**LES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION**  
**SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Se référant** aux résolutions précédentes, y compris la Résolution n°6/46-S&T sur les activités du Comité permanent pour la Coopération scientifique et technologique (COMSTECH), adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Rappelant** les résolutions et recommandations des réunions successives de l'Assemblée générale du COMSTECH, y compris la 15<sup>ème</sup> réunion, tenue à Islamabad, Pakistan, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

**Félicitant** le COMSTECH d'avoir convoqué la première réunion du Comité de pilotage des organes de l'OCI pour la mise en œuvre de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI ;

**Se référant** au Communiqué final adopté par le 14<sup>ème</sup> Sommet islamique, tenu à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Appréciant** les efforts du COMSTECH pour l'organisation du «1<sup>er</sup> défi robotique de l'OCI», à Tachkent, en Ouzbékistan, du 28 au 31 octobre 2019 ;

**Saluant** en outre le COMSTECH pour la formation d'un groupe de travail actif pour la préservation et l'amélioration des ressources phytogénétiques (PGR), et l'élargissement de la composition de l'OCI au sein de la *Biodiversity and Health Big Data Alliance* ;

**Félicitant** le gouvernement du Pakistan pour son soutien et sa facilitation continus au COMSTECH et les efforts déployés par le Coordonnateur général du COMSTECH pour une coordination et une gestion efficaces des affaires du COMSTECH ;

**Reconnaissant** les efforts du COMSTECH pour aider les États membres dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et des questions liées à l'eau, en accordant des bourses de recherche et des récompenses aux scientifiques et en organisant des ateliers de formation et des groupes de travail offrant aux chercheurs des États membres la possibilité d'interagir avec d'éminents scientifiques des pays développés ainsi qu'au sein de la région de l'OCI ;

**Ayant examiné** le rapport d'activité du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique :

1. **DEMANDE** au COMSTECH de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination entre les États membres, les centres d'excellence, les instituts de recherche et les universités des États membres de l'OCI pour une recherche collaborative accrue, le partage des connaissances et le transfert de technologie et d'élaborer des lignes directrices à cet égard.
2. **FÉLICITE** le COMSTECH d'avoir préparé un plan de mise en œuvre complet de l'Agenda STI 2026 de l'OCI qui a été adopté par la première réunion du comité de pilotage des institutions de l'OCI tenue les 18 et 19 mars 2019 ; et **INVITE** le COMSTECH à poursuivre la coordination avec les États membres de l'OCI, le Secrétariat général et d'autres organes compétents de l'OCI pour mener à bien les activités de mise en œuvre des dispositions de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI.
3. **FÉLICITE** le COMSTECH d'avoir favorisé la coopération internationale entre scientifiques en signant des accords et en facilitant les échanges d'experts et d'informations avec les instituts de recherche internationaux ; et **INVITE** le COMSTECH à développer davantage de liens au profit des scientifiques et des chercheurs des États membres.
4. **FÉLICITE** en outre le COMSTECH d'avoir encouragé la R&D par l'octroi de subventions et de bourses de recherche et d'avoir lancé des efforts pour la formation d'un groupe de travail sur le portail de l'énergie et des énergies renouvelables des États membres.
5. **INVITE** le COMSTECH à poursuivre son activité de développement des ressources humaines en organisant des ateliers thématiques et en rendant les réseaux interislamiques plus actifs.
6. **EXPRIME** sa profonde gratitude au gouvernement de la République islamique du Pakistan pour son soutien et sa facilitation continus au COMSTECH ; et **DEMANDE** aux autres États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir généreusement le COMSTECH en lui permettant d'élargir ses programmes dans divers domaines de la science et de la technologie.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION N°7/47-S&T**  
**SUR**  
**LES ACTIVITÉS DES UNIVERSITÉS DE L’OCI**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l’Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Rappelant** ses résolutions pertinentes, y compris la Résolution n°7/46-S&T sur les activités des universités de l’OCI, adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Se référant** aux résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dont la 8<sup>ème</sup> tenue à Bamako, Mali, les 14 et 15 novembre 2016 ;

**Se référant** au Communiqué final adopté par le 14<sup>ème</sup> Sommet islamique, tenu à Makkah Al-Mukarammah, Royaume d’Arabie saoudite le 31 mai 2019 ;

**Reconnaissant** avec appréciation et profonde gratitude le soutien et l’assistance continus fournis par les Gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l’Ouganda aux universités respectives de l’OCI ;

**Exprimant** en outre sa gratitude aux États membres de l’OCI, aux institutions compétentes de l’OCI et autres donateurs pour leur soutien et leur assistance, y compris leur contribution à la création du Waqf et d’autres projets générateurs de revenus pour les universités de l’OCI ;

**Prenant note** avec satisfaction du rôle progressif joué par les universités de l’OCI pour le développement des ressources humaines dans divers domaines ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l’innovation, l’enseignement supérieur, la santé, les questions liées à l’eau et les secteurs de l’environnement (OIC/47-CFM/2020/ST/SG-REP) ;

1. **RECONNAÎT** le rôle des universités de l’OCI dans la diffusion des connaissances et de la recherche dans les domaines pertinents pour les besoins des États membres et la contribution au développement des ressources humaines dans les États membres concernés.
2. **RÉITÈRE** son appel aux États membres pour qu’ils continuent à faire des dons généreux aux universités de l’OCI, y compris des contributions à leurs projets Waqf respectifs pour développer davantage leurs programmes et infrastructures académiques et répondre à d’autres besoins spécifiques.
3. **SALUE** vivement les subventions annuelles accordées par le Fonds de Solidarité Islamique (FSI) à l’Université islamique du Niger (UIN) et à l’Université islamique

d'Ouganda (UIO) ; et **ENCOURAGE** le FSI à poursuivre ce soutien à ces universités à savoir :

#### **Université islamique de technologie (IUT), Dhaka, Bangladesh**

4. **EXPRIME** sa gratitude au gouvernement du pays du siège, la République populaire du Bangladesh, pour l'appui qu'il apporte à l'UIT, y compris la contribution financière pour la construction de la première phase du projet de dortoir pour étudiantes et pour la création de salles de classe virtuelles.
5. **RÉITÈRE** sa demande aux États membres de régler leurs contributions obligatoires actuelles et arriérées à l'UIT ; et **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à contribuer généreusement au Fonds de dotation de l'UIT et au développement de ses infrastructures.
6. **APPRÉCIE** les efforts déployés par l'Université pour recruter des femmes parmi le personnel, y compris le corps enseignant, posant un nouveau jalon dans l'histoire de l'emploi des femmes à l'Université.
7. **DEMANDE** à l'université de diffuser des informations concernant l'admission et les autres opportunités disponibles dans l'université au profit des candidats intéressés.
8. **SALUE** l'accréditation du programme de génie civil au niveau du premier cycle par le Conseil d'accréditation pour l'ingénierie et l'enseignement technique (BAETE), Bangladesh ; et **INVITE** l'Université à accélérer le processus d'accréditation d'autres programmes auprès de différents organismes d'accréditation locaux, régionaux et internationaux.
9. **PREND NOTE** de l'introduction de nouveaux programmes universitaires, facultés et départements dans l'université ; et **INVITE** instamment la direction à développer son plan directeur en incluant de nouvelles disciplines sur les technologies émergentes et d'avant-garde et en assurant une utilisation optimale de son espace terrestre disponible en gardant à l'esprit les dispositions du Programme d'action OCI-2025 et de l'« Agenda 2026 de l'OCI pour les STI. »
10. **INVITE** instamment l'université à consacrer plus d'attention à la réalisation de recherches pertinentes aux besoins des États membres et à diffuser les résultats de la recherche auprès des bénéficiaires potentiels.
11. **SE FÉLICITE** du recrutement de personnels et d'étudiants d'autres États membres ; et **DEMANDE** instamment à la direction de l'université d'augmenter encore plus le nombre d'étudiants d'autres États membres, soulignant ainsi le caractère international de l'université.

#### **Université islamique du Niger (UIN)**



12. **FÉLICITE** vivement le gouvernement du pays du siège, la République du Niger, pour le soutien et l'assistance qu'il continue d'apporter à l'UIN, y compris le don de 125.000 mètres carrés supplémentaires de terrain pour la construction d'établissements d'enseignement féminin à l'UIN.
13. **PREND NOTE** avec satisfaction de la finalisation de la première phase de la construction du projet Waqf du centre commercial de l'UIN (SAY-CENTER) financé par la BID par le biais du fonds Waqf ; et **APPELLE** les États membres à faire un don pour la construction de la deuxième phase du Waqf.
14. **RÉITÈRE** sa demande aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI pour soutenir l'UIN par tous les moyens possibles pour améliorer son infrastructure, ses programmes académiques et le bien-être des étudiants.
15. **PREND NOTE** avec satisfaction de la finalisation de la 2<sup>ème</sup> et dernière phase de construction de la faculté d'agriculture, y compris les laboratoires scientifiques et la bibliothèque.
16. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans la construction du projet du complexe féminin King Abdullah Bin Abdul Aziz, par le don de la Fondation humanitaire internationale King Abdullah bin Abdulaziz et sous la supervision de la Banque islamique de développement, qui devrait être achevé en juillet 2020.
17. **PREND NOTE** en outre des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIN (2015-2025) qui vise à moderniser l'université en vue d'atteindre le niveau des établissements d'enseignement supérieur les plus avancés

### **Université islamique d'Ouganda (UIO)**

18. **EXPRIME** ses remerciements et sa gratitude au gouvernement du pays du siège, la République d'Ouganda, pour le soutien qu'il continue d'apporter à l'UIO, notamment en fournissant une garantie souveraine du prêt de la BID pour la phase II destinée à aider l'Université à construire une faculté de génie et technologie, une auberge et une nouvelle bibliothèque.
19. **FÉLICITE** le Fonds de solidarité islamique pour l'aide qu'il apporte à l'UIO d'un million de dollars par an.
20. **FÉLICITE** en outre les autres institutions de l'OCI, donateurs et philanthropes, notamment la BID, l'Université de Lahore, Pakistan, Doctors Worldwide, la Turquie, le SESRIC et TIKa de Turquie, la Fondation AMAL de Malaisie et la famille Habib à Djeddah ; et **INVITE** les institutions publiques et privées et les universités à envisager d'accorder un soutien similaire à l'UIO pour répondre à ses besoins.

21. **APPRÉCIE** les efforts déployés pour mettre en œuvre le projet de liaison inverse, qui vise à accroître les capacités de l'UIO dans le domaine de la formation professionnelle en promouvant la formation des formateurs (ToT) et en fournissant des équipements et des équipements pour les programmes ToT dans les domaines d'intérêt pour la communauté locale et le marché, en coopération avec le SESRIC, la BID, ISMEK et TIKA.
22. **PREND NOTE** des progrès réalisés en ce qui concerne le financement de 14,58 millions de dollars de la Banque islamique de développement pour la construction de la phase I du nouveau projet Waqf pour l'université qui sera construite à Kampala, en Ouganda, sur le terrain donné par le gouvernement ougandais ; et **INVITE** les États membres et les institutions de l'OCI à faire don des 65 millions de dollars restants nécessaires à la construction du reste des bâtiments du projet Waqf.
23. **APPRÉCIE** les progrès constants de la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire grâce à un don de 973.644 dollars américains du Royaume d'Arabie saoudite; et **INVITE** les autres États membres à fournir une aide financière et matérielle volontaire au programme de développement des infrastructures de l'université.
24. **FÉLICITE** le Royaume d'Arabie saoudite, la République arabe d'Égypte et la République fédérale du Nigéria d'avoir détaché du personnel auprès de l'UIO ; et **PRIE INSTAMMENT** les autres États membres d'envisager de détacher du personnel universitaire auprès de l'UIO, en particulier dans les domaines médical et de l'ingénierie.
25. **EXPRIME** sa satisfaction devant l'augmentation constante du nombre d'étudiants et l'expansion des installations de l'UIO ; et **DEMANDE** instamment à l'université de poursuivre ses efforts pour offrir des possibilités d'éducation aux communautés musulmanes des pays africains Anglophones.
26. **PREND NOTE** de l'énorme demande de professionnels de la santé en Afrique ; et **DEMANDE** aux États membres, aux institutions de l'OCI et aux ONG autres donateurs concernés de fournir les ressources financières et matérielles pour que l'université soutienne les nouveaux programmes universitaires de licence en sciences infirmières; Baccalauréat en sciences biomédicales; et baccalauréat en santé publique.
27. **FÉLICITE** l'Université pour la sortie de sa première promotion de diplômés en médecine et pour les trois prix remportés dans différents domaines de l'éducation en 2019.
28. **DEMANDE** aux États membres, aux institutions concernées de l'OCI et aux philanthropes individuels de continuer à fournir un soutien financier durable à

l'UIO pour améliorer le bien-être du personnel et également pour permettre à l'Université d'acquérir les installations dont elle a besoin pour fournir une éducation de qualité aux jeunes d'Afrique.

**Université islamique internationale de Malaisie (UIIM)**

29. **ENCOURAGE** l'UIIM à poursuivre son soutien à l'UIT, à l'UIO et à l'UIN.

30. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION N°8/47-S&T**  
**SUR**  
**LES ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS DE L’OCI OPÉRANT DANS LE DOMAINE DE**  
**LA SCIENCE & TECHNOLOGIE, L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA SANTÉ ET**  
**L’ENVIRONNEMENT**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l’Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Rappelant** la Résolution n°8/46-S&T sur les activités des institutions de l’OCI opérant dans les domaines de la science et de la technologie, de l’enseignement supérieur, de la santé et de l’environnement, adoptée par la 46<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Faisant référence** au Communiqué final adopté par la 14<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah le 31 mai 2019 ;

**Félicitant** le SESRIC, la BID, l’ISESCO, l’ITO, l’IAS et la CICIA pour leurs activités et programmes menés dans les domaines de la science et de la technologie, de l’enseignement supérieur, de la santé et de l’environnement ;

**Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)**

**Appréciant** le rôle du SESRIC dans le rassemblement, le traitement et la diffusion des statistiques socio-économiques y compris les indicateurs principaux dans le domaine de la science et de la technologie, de l’éducation, de la santé et de l’environnement au profit des États membres de l’OCI ;

**Appréciant** davantage le SESRIC pour la préparation des rapports techniques et des études sur les questions pertinentes aux États membres dans plusieurs domaines comprenant la Science et de la Technologie, de l’Enseignement supérieur, de la Santé, de l’Environnement, et les questions liées à l’Eau ;

**Reconnaissant** les programmes de renforcement des capacités et les activités de formation organisés et menés par le SESRIC dans les domaines de l’enseignement professionnel, de la santé, de l’environnement et de la gestion des ressources en eau ;

**Prenant note** du rapport du SESRIC ;

1. **APPRÉCIE** le SESRIC pour avoir régulièrement préparé le « Rapport de l’OCI sur la santé », le « Rapport de l’OCI sur l’eau », le « Rapport sur l’éducation et le développement scientifique » et le « Rapport de l’OCI sur l’environnement » comme documents de base pour les Conférences islamiques des ministres de la santé, de l’eau, de l’enseignement supérieur et de l’environnement.

2. **APPRÉCIE ÉGALEMENT** le SESRIC pour la conception et le lancement du Portail de la santé de l'OCI qui sert de plate-forme principale de partage d'information pour les efforts de l'OCI dans le domaine de la santé et facilitateur de communication parmi les institutions partenaires dans la mise en œuvre de l'OIC-SHPA.
3. **FÉLICITE** le SESRIC d'avoir régulièrement contribué à des présentations sollicitées sur des questions de santé majeures lors de réunions de haut niveau pour faciliter la discussion technique et le dialogue politique.
4. **APPRÉCIE** le SESRIC pour la mise à jour régulière de la base des données statistiques de l'OCI (OIC-Stat), qui fournit des données sur diverses variables socio-économiques, y compris la science et la technologie, l'éducation, la santé, l'environnement et l'eau pour les pays de l'OCI.
5. **INVITE** les États membres et les institutions pertinentes de l'OCI à contribuer et à participer activement aux divers programmes de formation dans le domaine de la santé organisés par le SESRIC dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en matière de santé Ibn Sina.
6. **FÉLICITE** le SESRIC pour sa participation active et sa contribution aux projets de partenariat à flux inversés, à savoir : le projet du centre de formation professionnelle de l'Université islamique d'Ouganda (IUIU) ; le développement des capacités de la ville africaine de la technologie du Soudan ; le développement des capacités de l'école de médecine et des sciences connexes de la santé à l'université de Gambie ; et la recherche sismologique entre le Pakistan et la Turquie.
7. **SOULIGNE** l'importance des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation menés par le SESRIC dans différents domaines adaptés aux besoins spécifiques des États membres et visant à faire correspondre les besoins et les capacités des institutions nationales pertinentes travaillant dans le domaine de la formation professionnelle, la santé, la gestion des ressources en eau et l'environnement à travers diverses modalités ; et **INVITE** les États membres à profiter pleinement de ces programmes en répondant aux questionnaires pertinents.
8. **SALUE** les efforts du SESRIC pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI en mettant en œuvre le Programme de renforcement des capacités de gestion des ressources en eau (Water-CaB) dans le but de faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques dans le domaine des ressources en eau.

### **Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)**

**Apprécient** les efforts déployés par l'ISESCO dans le domaine des sciences et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

**Reconnaissant** les efforts de l'ISESCO pour renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans nombre de domaines vitaux directement liés au développement socioéconomique des Etats membres ;

**Se félicitant** de la mise en place du Réseau panislamique de Recherche et d'Éducation (PIREN), en tant que plate-forme de collaboration entre scientifiques, chercheurs et réseaux d'éducation, de partage des connaissances et des meilleures pratiques, et de stimulation de la recherche conjointe;

**Prenant acte** du rapport présenté par l'ISESCO ;

1. **SE FELICITE** des rôles importants de l'ISESCO dans le soutien à l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les politiques et leur intégration dans les systèmes éducatifs des États membres, en proposant des initiatives et en mettant en œuvre de nouveaux programmes visant l'autonomisation technique spécialisée des autorités compétentes, afin de faciliter l'utilisation la plus optimale et la plus efficace de ces technologies, d'améliorer la qualité des services éducatifs et de les généraliser dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle. Il s'agit aussi des programmes d'alphabétisation, de formation technique et professionnelle et de qualification des jeunes, et de promotion de la production nationale de connaissances et de contenus numériques exprimant les spécificités culturelles des pays islamiques.
2. **SE FELICITE** des efforts de l'ISESCO dans l'amélioration des systèmes d'enseignement supérieur dans les États membres; **EXPRIME** ses remerciements au Ministère de l'Éducation au Royaume d'Arabie Saoudite pour son appui au Comité ; **EXPRIME** son soutien et son appréciation du projet « **TAFAHUM** » pour l'échange d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre les universités du monde islamique, et la mise en place du « **Réseau panislamique de Recherche et d'Éducation (PIREN)** », permettant ainsi de réaliser la cohésion et le rapprochement des efforts dans la promotion de la coopération entre les universités et les institutions de recherche dans le monde islamique ; et **EXHORTE** l'ISESCO à renforcer les partenariats entre les universités et les prestigieuses écoles, l'échange d'expertises et de connaissance en vue de promouvoir la paix, l'entente et le respect mutuel entre les États membres et avec l'Autre.
3. **SALUE** les efforts de l'ISESCO dans la tenue de la 8<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'Environnement (CIME) (siège de l'ISESCO, Rabat, octobre 2019) sous le thème : "Promouvoir rôle des facteurs culturels et religieux dans

la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable", en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, laquelle Conférence a adopté une stratégie visant à renforcer ces facteurs, lancé le programme des « capitales respectueuses de l'environnement dans le monde islamique » et le Plan d'action pour atténuer les risques des catastrophes environnementales dans le monde islamique 2020-2022, ainsi que la recommandation du projet de création du Réseau islamique pour l'action environnementale commune ; et **INVITE** les États membres à contribuer à l'activation des recommandations de cette Conférence et notamment l'activation du Plan exécutif de la Stratégie de l'Organisation en la matière.

4. **SE FELICITE** des efforts de l'ISESCO dans la coordination avec les autorités compétentes du Royaume du Maroc pour assurer le suivi des procédures pratiques nécessaires à la création de l'« Académie islamique pour l'environnement et le développement durable » ; et **SALUE** les efforts de l'Organisation pour assurer le Secrétariat général du « Prix du Royaume d'Arabie Saoudite pour la gestion environnementale dans le monde islamique », et le décerner lors de la cérémonie d'ouverture de la 8<sup>ème</sup> CIME.
5. **SE FELICITE** de l'initiative de l'ISESCO pour la création de nombre de prix spécialisés en matière d'éducation, de recherche scientifique, de sciences humaines et sociales, d'environnement, de communication et de bénévolat ; et **REMERCIE** le Royaume d'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis pour le parrainage accordé à nombre de ces prix.
6. **SALUE** les efforts déployés par la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI) dans la création de chaires universitaires et l'élaboration de plans et stratégies, et la mise en œuvre d'activités, de programmes et de projets visant à promouvoir l'enseignement universitaire, lesquels ont été adoptés par la 7<sup>ème</sup> Conférence générale de la FUMI (Rabat, 13-14 février 2017) ; et **LOUE** le rôle de la FUMI dans le développement des relations de partenariat et de coopération avec les universités membres et les organisations similaires, et ce, grâce à ses réalisations et initiatives qui lui ont valu une place de choix dans l'action islamique universitaire commune.

### **Groupe de la Banque islamique de Développement (BID)**

**Notant avec satisfaction** l'engagement de la Banque Islamique de Développement (BID) à répondre aux besoins des États Membres de l'OCI dans le domaine de la science et de

la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement et prenant également note de ses programmes et initiatives dans ces domaines ;

**Appréciant** l'accent mis par la BID sur le secteur de la santé, en particulier dans la lutte contre les maladies et les épidémies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans divers États membres ;

**Appréciant davantage** les efforts continus de la BID pour renforcer la collaboration entre les États membres de l'OIC, grâce à son Programme de coopération technique (PCT), ses opérations scientifiques et technologiques et son mécanisme de partenariat à flux inversés (Reverse Linkage) ;

**Prenant note** du rapport du Secrétaire général sur les activités de la BID dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

1. **SALUE** l'initiative de la BID de renforcer son programme de coopération technique en introduisant le mécanisme Reverse Linkage qui permet aux États membres d'échanger expertise, connaissances, technologie et solutions dans le but de renforcer les capacités locales pour relever les défis du développement tout en partageant les coûts des projets ; et **EXHORTE** les États membres à proposer des projets de partenariat à flux inversés « Reverse Linkage » à la Banque par l'intermédiaire des canaux officiels de la BID dans les pays respectifs.
2. **APPRECIÉ** les efforts et les initiatives de la Banque islamique de développement pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres, y compris le financement de projets et ses programmes spécialisés de coopération technique, de science et de technologie, et de cartographie des centres de ressources.
3. **PREND NOTE** des capacités des centres de ressources identifiés par la BID et **EXHORTE** les États membres à utiliser leurs capacités et leur expertise pour relever les défis du développement local.
4. **REITERE** son appel à la BID pour aider les États membres à améliorer la qualité de l'éducation en allouant plus de subventions aux projets de renforcement des capacités et de développement.



5. **DEMANDE** en outre à la BID de continuer à soutenir le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, et autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans la lutte contre les maladies et les épidémies, et dans le renforcement des systèmes de santé.

**RÉSOLUTION N°9/47-S&T**  
**SUR**  
**L'INTÉGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES TEMPÊTES DE SABLE**  
**ET DE POUSSIÈRE DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Se référant** aux objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique demandant aux États membres de s'efforcer de protéger et de préserver l'environnement ;

**Ayant examiné** le Programme d'action OCI-2025 appelant les États membres à coordonner leurs politiques et positions environnementales dans les forums environnementaux internationaux afin de prévenir les effets négatifs de ces politiques sur leur développement économique ainsi que l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI qui identifie les questions relatives à l'environnement et au changement climatique comme l'une de ses grandes priorités ;

**Rappelant** en outre l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par les ministres islamiques de l'environnement réunis à Djeddah, du 10 au 12 juin 2002, qualifiant l'environnement de don de Dieu et appelant tous les individus et communautés à en prendre soin et à le promouvoir ;

**Ayant examiné** les Résolutions de l'AGNU : A/RES/70/195, intitulée : « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière », A/RES/71/219, intitulée : « Lutte contre l'ensablement et les tempêtes de poussière », A/RES/72/225, intitulée : « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière », E/ESCAP/RES/72/7, intitulée : « Coopération régionale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique » et la Résolution de l'UNEA : UNEP/EA.2/Res.21 sur les tempêtes de poussière et de sable ;

**Tenant compte** des effets néfastes d'une sécheresse grave et de longue durée et des conséquences du changement climatique, sous la forme de tempêtes de poussière et de sable dans certains États membres;

**Tenant également compte** du rapport final de la quatrième réunion du Bureau exécutif islamique pour l'environnement qui, entre autres, invite les autorités compétentes des États membres à redoubler d'efforts et à mieux coordonner les actions pour relever les nouveaux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris la désertification ;

**Rappelant** la Résolution n°9/46-S&T sur les efforts d'intégration de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière adoptée par la 46<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres

des Affaires étrangères qui s'est tenue à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019 ;

**Se félicitant** de l'initiative du PNUE concernant le programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, y compris la réunion ministérielle tenue à Nairobi, le 21 février 2013, et la réunion technique, tenue à Abou Dhabi les 6 et 7 mai 2013, auxquelles ont participé plus de 50 pays, les agences des Nations unies concernées, les organisations régionales et autres parties prenantes ;

**Se félicitant** en outre de l'Atelier international sur les tempêtes de sable et de poussière, organisé par le Ministère turc des Forêts et des Eaux, à Istanbul du 23 au 25 octobre 2017, en coopération avec le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, le PNUE et l'OMM ;

1. **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ** par la vague sans précédent de tempêtes de sable et de poussière et par les pertes considérables qu'elles ont causées dans les zones désertiques des États membres d'Asie et d'Afrique.
2. **SALUE** la Coalition internationale pour le renforcement de la coordination de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, lancée lors de la COP 14 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), le 6 septembre 2019;
3. **PREND NOTE** de la 1<sup>ère</sup> Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 3 au 5 juillet 2017, en coopération avec les agences des Nations Unies; et **SALUE** l'action de la République islamique d'Iran en matière de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.
4. **APPELLE** tous les États membres touchés dans les zones désertiques d'Asie et d'Afrique à engager un dialogue consciencieux et constructif pour résoudre ce problème de manière appropriée.
5. **APPRÉCIE** la participation des États membres de l'OCI au projet régional du PNUE sur la catalysation des actions de coopération pour lutter contre la dégradation des terres et les tempêtes de poussière dans le cadre de l'initiative PNUE du Programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ; et **ENCOURAGE** les autres États membres de l'OCI à se joindre à ce projet régional du PNUE.
6. **EXPRIME** également sa considération pour les efforts visant à limiter les tempêtes de sable et la sécheresse dans les États de la région dans le cadre d'un programme élaboré par l'Organisation météorologique mondiale dans le contexte de la limitation de l'impact du changement climatique.

7. **RÉITÈRE** son soutien à l'élaboration d'un mécanisme régional collectif de sensibilisation au réseau d'alerte précoce et de gestion des risques permettant aux pays touchés de faire face au problème de manière appropriée.
8. **DEMANDE** à tous les instruments et institutions internationaux et régionaux de l'environnement, y compris le ROPME, de s'attaquer sérieusement et rapidement à la question et de mobiliser leurs ressources, tant sur le plan technique que financier, pour aider les pays touchés.
9. **APPRÉCIE** la coopération de la République islamique d'Iran avec le PNUE, le PNUD et le DESA pour la tenue d'une conférence internationale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière du 3 au 5 juillet 2017 sur la base des résolutions pertinentes de l'AGNU.
10. **INVITE** les États membres à contribuer au reboisement des zones désertiques dans les États membres de l'OCI et à prendre des mesures fermes contre l'abattage abusif des arbres et les feux de brousse.
11. **INVITE** en outre les institutions spécialisées de l'OCI, telles que la Banque islamique de Développement, à prendre toutes les mesures appropriées pour développer des projets concrets d'assistance aux pays touchés leur permettant de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
12. **Décide** de rester saisi de la question.

**RÉSOLUTION N°10/47-S&T**  
**SUR**  
**L'ANCIEN SITE DE TEST NUCLÉAIRE DU SEMIPALATINSK ET LA JOURNÉE**  
**INTERNATIONALE CONTRE LES TESTS NUCLÉAIRES ET LA RÉHABILITATION**  
**DE LA RÉGION DE LA MER D'ARAL**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Prenant en considération** la Résolution 64/35 de l'Assemblée générale des Nations unies relative à la « Journée internationale contre les essais nucléaires » ainsi que la Résolution 63/279 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la « Coopération et la coordination internationales pour la réhabilitation humaine et écologique et le développement économique de la région du Semipalatinsk au Kazakhstan » ;

**Tenant compte** du document officiel de l'Assemblée générale des Nations unies n°A/68/686, intitulé : « Programme de mesures visant à éliminer les conséquences de l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir la catastrophe de l'écosystème dans la région de la mer d'Aral » ;

**Rappelant** la Résolution n°4/33-S&T sur les questions liées à l'Environnement, adoptée par la 33<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, demandant à la Banque islamique de développement et aux fondations caritatives des pays islamiques d'explorer les voies et moyens de développer un programme d'appui aux régions de la Mer d'Aral et du Semipalatinsk en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux préexistants ;

**Se déclarant gravement préoccupé** par les conséquences des problèmes écologiques de la Mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk ;

**Prenant note** du décret du Président de la République du Kazakhstan S.E. M. Nursultan Nazarbayev du 29 août 1991, selon lequel le site d'essais nucléaires du Semipalatinsk a été fermé après avoir fonctionné de 1949 à 1991 et produit 456 essais nucléaires ;

**Conscient** que l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk demeure un grave sujet de préoccupation pour le Kazakhstan, compte tenu de ses effets dangereux à long terme sur la vie et la santé des habitants de la région et sur l'environnement ;

1. **DEMANDE** à nouveau aux États membres de célébrer la Journée internationale contre les essais nucléaires le 29 août afin de mieux faire connaître les effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires.
2. **SOULIGNE** l'importance de la mise en œuvre du programme-3 du bassin de la mer d'Aral (ASBP-3) lors de la conférence de coordination des donateurs tenue le

9 décembre 2010 à Almaty, au Kazakhstan, en termes de protection de l'environnement.

3. **SOUTIENT** les activités menées, sous les auspices des Nations unies, par le Fonds d'affectation multipartenaires pour la Sécurité humaine en faveur de la région de la mer d'Aral et visant à promouvoir la coopération internationale et à mobiliser les fonds auprès de la communauté des donateurs dans l'objectif d'améliorer la situation environnementale et socioéconomique dans la région de la mer d'Aral.
4. **APPRECIÉ** hautement la mise en œuvre du programme conjoint de l'Ouzbékistan et des Nations unies, intitulé : « Renforcer la résilience des communautés touchées par la catastrophe de la Mer d'Aral par le biais du Fonds multipartite de sécurité humaine pour la Mer d'Aral » visant à améliorer le bien-être de la population par la création de sources de revenus supplémentaires, l'amélioration du système de santé et le développement des infrastructures.
5. **SE FÉLICITE** des dispositions prises par le Conseil des chefs d'État - fondateurs du Fonds international pour la sauvegarde de la Mer d'Aral (IFAS), à Turkmenbashi (Turkménistan) le 24 août 2018, qui appelle à une coopération suivie entre les États membres de l'IFAS dans le domaine de la gestion des ressources en eau.
6. **SOUTIENT** l'initiative de la République d'Ouzbékistan de déclarer la région de la mer d'Aral comme zone d'innovations environnementales et technologiques ; et **SE FELICITE** de la proposition de la République d'Ouzbékistan d'adopter une résolution spéciale lors de la 75<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations unies sur la déclaration de la région de la mer d'Aral comme « Zone d'innovations environnementales et technologiques ».
7. **INVITE** les États membres de l'OCI et les donateurs à s'engager activement en faveur de la mise en œuvre des projets/programmes ciblés dans la région de la mer d'Aral et dans l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, en fournissant l'appui financier et technique nécessaire à la mise en œuvre de projets d'investissement spécifiques.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION N°11/47-S&T**  
**SUR**  
**LA CÉLÉBRATION DU 1150<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE D'ABU NASR**  
**AL-FARABI**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, réuni en sa quarante-septième session (Session : Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement), à Niamey, en République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020 (12 et 13 Rabi II 1442H) ;*

**Réaffirmant** l'attachement aux principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'OCI, en particulier la propagation, la promotion et la préservation des enseignements et des valeurs islamiques, la sauvegarde du patrimoine islamique, le développement de la science et de la technologie et l'encouragement de la recherche et de la coopération entre les États membres dans ces domaines ;

**Prenant en considération** la contribution significative apportée par le scientifique philosophe exceptionnel Abu Nasr Al-Farabi au développement de la science, de la médecine, de l'éducation et de la culture mondiales, dont le patrimoine est le legs de la civilisation universelle ;

**Prenant note** du fait que l'anniversaire du grand penseur oriental Abu Nasr Al-Farabi sera célébré à l'échelle internationale en 2020 sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (UNESCO) ;

**Conscient** de l'importance de la vulgarisation et de la diffusion sur la plus large échelle du riche patrimoine scientifique et encyclopédique d'Abu Nasr Al-Farabi, non seulement parmi les jeunes des États membres de l'OCI, mais aussi au reste du monde, afin de stimuler la recherche sur ses travaux scientifiques, et ce conformément aux recommandations de l'Agenda 2026 de l'OCI pour les STI, adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, tenu à Nur-Sultan, République du Kazakhstan, les 10-11 septembre 2017 ;

1. **SE FELICITE** de la proposition de la République du Kazakhstan de célébrer le 1150<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de l'éminent scientifique et philosophe Abu Nasr Al-Farabi, dans le cadre de l'OCI.
2. **CONVIENT** que l'introduction des réalisations scientifiques marquantes du grand scientifique et philosophe Abu Nasr Al-Farabi à la jeunesse des États membres est une étape importante dans l'initiation à l'esprit de pensée critique, au raisonnement et à la recherche factuelle, de même qu'une condition sine qua non pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans le monde.
3. **INVITE** les États membres à se joindre au Gouvernement du Kazakhstan pour célébrer cet anniversaire, à travers, entre autres, l'organisation d'événements à l'échelle de la région de l'OCI et au plan international, destinés à mettre en relief

les réalisations scientifiques d'Abu Nasr Al-Farabi ; et APPELLE le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI, en particulier le Comité permanent pour la Coopération scientifique et technologique (COMSTECH) à collaborer avec le Gouvernement du Kazakhstan pour l'organisation et la mise en œuvre des activités pertinentes dans les États membres de l'OCI.

\*\*\*

NJD/04112020